

Unité bi-départementale Dordogne – Lot et Garonne
Cité Administrative – bâtiment A
24016 PERIGUEUX CEDEX

PERIGUEUX, le 19/05/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 13/03/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

AMARAL FONSECA Diamantino
100 % SPORT AUTOMOBILE
31 Rue des Couvreurs
24110 SAINT ASTIER

Références : **UBD24-47/0128/2025**

Code AIOT : **0100048835**

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection du 07/03/2025 des sites de M. POMPOUGNAC Jean-Pierre implanté "route de Sarlat" sur la commune de Saint Pierre de Chignac (24330). Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- POMPOUGNAC Jean-Pierre
- "route de Sarlat" 24330 Saint Pierre de Chignac
- Code AIOT :0100019996
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Lors de la visite d'inspection du 17 mai 2024, ayant donné lieu à une mise en demeure, monsieur AMARAL FONSECA Diamantino s'était engagé à régulariser sa situation administrative.

Lors de la visite du 13 mars 2025, il a été constaté que l'exploitant n'avait pas respecté ses engagements et, poursuivait l'exploitation du site malgré une suspension..

S'agissant du non-respect de l'arrêté de mise en demeure du 19 juillet 2024, l'Inspection des installations classées propose à Mme la Préfète en application de l'article L. 171-8 du Code de l'environnement un arrêté infligeant à l'exploitant une astreinte administrative journalière pour la :

- cessation d'activité avec évacuation totale du site **pour un montant de 150 €/jour** ;